



Cahier des charges organisateur **Circuit régional Amateur** **DRESSAGE et Para Dressage**

1. Candidatures

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com

2. Qualité des infrastructures et des sols :

- L'organisateur d'une étape circuit régional doit être en capacité d'avoir des boxes disponibles pour tous les cavaliers qui le demande (démontables ou boxe en dur).
- Carrière de 60x20 en sable, homogène et souple.
- Terrain de concours plat et à niveau, piste entretenue, arrosée si nécessaire et barrée régulièrement.
- Le terrain doit donner possibilité de monter deux pistes et proposer deux terrains de détente.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves.
- Le paddock doit être de qualité égale au terrain et d'une dimension 60 x 20.
- Ecuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentation en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud
- 50 places assises minimum le long du terrain.
- Saisie informatique des notes et affichage public permanent.
- Sonorisation de qualité assez espacée de la carrière des épreuves afin de ne pas gêner les prestations des cavaliers (10m conseillé).

Merci de nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours et la nature des sols lors de votre candidature.

3. Programme du concours :

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

4. Épreuves obligatoires à programmer :

- Reprises Grand Prix (Amateur 3, 2, et 1)
- Reprises Para Dressage – tous niveaux

5. Partenaires du circuit régional :

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.



Règlement participants **Circuit Régional Amateur** **Dressage et Para Dressage**

Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région Centre. Il se dispute sur des concours amateurs en individuel.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional Centre-Val de Loire se court sur des concours régionaux et comporte une étape finale.
2. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRECVL. Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général FFE. Ce règlement est susceptible de modification par le CRECVL notamment en cas de modifications aux règlements FFE.
3. Le circuit régional se déroule sur les épreuves : Amateur 1, Amateur 2, et Amateur 3, sur les reprises Grand Prix.
4. A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, suivant le tableau de répartition des points. Un bonus de 10 points sera accordé aux cavaliers ayant acquis une note supérieur à 70%.
5. Le CRECVL appliquera un coefficient 2 sur les concours étape du circuit régional en fonction du règlement FFE en vigueur.
6. Pour les classements individuels finaux, les 3 meilleures performances par cavalier, par niveau d'épreuve et par étape seront prises en compte ou 2/3 des performances si le nombre d'étapes varie.
7. Seules les notes supérieures à 62% seront génératrices de points pour les classements individuels. En dessous de 62%, un point de participation sera accordé. Un bonus de 10 points sera accordé aux cavaliers ayant acquis une note supérieur à 70%.
8. En cas de dédoublements d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.
9. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

Classements du circuit régional

1. Les classements « individuel » Amateur 3, Amateur 2 et Amateur 1

- a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- c. A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points. En dessous de 62%, un point de participation sera accordé. Un bonus de 10 points sera accordé aux cavaliers ayant acquis une note supérieur à 70%.
- d. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé à au moins deux étapes qui figurent au circuit régional.
- e. Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.
- f. Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
- g. Pour les classements individuels finaux, les 3 meilleures performances par cavalier, par niveau d'épreuve et par étape seront prises en compte ou 2/3 des performances si le nombre d'étapes varie.
- h. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.

10. Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale.

11. L'engagement d'un cavalier individuel implique l'acceptation du présent règlement.

12. Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1 ^{ère} à la 8 ^{ème} place	
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	18
3 ^{ème}	16
4 ^{ème}	14
5 ^{ème}	12
6 ^{ème}	10
7 ^{ème}	8
8 ^{ème}	6

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELA DE LA 8^{ème} PLACE :

	1 ^{er} Quart	2 ^{ème} Quart	3 ^{ème} Quart	4 ^{ème} Quart
	2	1	1	1

*** Seules les notes supérieures à 62% sont génératrices de points pour les classements individuels.**

En dessous de 62%, un point de participation sera attribué.

Au dessus de 70%, 10 points bonus sont accordés.